Cours : DROI-C-5000 : Droit fiscal - M. D. Garabedian – Avis début de cours

Année d'études : MA2 – MAS en droit fiscal (prérequis)

Informations importantes

1. Ce cours a quatre objectifs :

(a) faire assimiler ce que tout juriste non spécialisé en fiscalité doit savoir de cette matière;

(b) enseigner un « mode d'emploi » des codes fiscaux ;

(c) contribuer à la formation des étudiants à la recherche, l'analyse et au raisonnement juridique et

(d) apprendre à faire des « ponts » entre les différentes branches du droit.

2. Le support écrit du cours est en cours de publication aux Presses universitaires et sur l'Université virtuelle. Il se compose des volumes suivants :

I. Introduction générale au droit fiscal belge

II.A. Impôts sur les revenus : introduction et impôt des personnes physiques

II.B. Impôts sur les revenus : impôt des sociétés

II.C. Impôts sur les revenus : procédure

III. Droits d'enregistrement et droits de succession

IV. Taxe sur la valeur ajoutée

C'est sur ce support écrit que portera l'examen écrit, qui aura lieu en janvier. L'examen se fera à code ouvert.

3. Le droit fiscal est une branche du droit particulièrement technique, formée d'un écheveau dense de règles. Son étude doit impérativement se faire avec le code et en se donnant le temps.

4. Le cours oral se donnera à partir du mardi 22 septembre 2015 et jusqu'à la mi-novembre, les mardis de 8h10 à 11h et les jeudis de 17h10 à 20h , avec des pauses de 10 minutes au passage de l'heure.

Il sera consacré à une synthèse de certains pans de matière, à l'explication de points particulièrement complexes, à l'entraînement à la manipulation des Codes fiscaux, à la réponse aux questions et à l'analyse interactive de décisions judiciaires. Je diffuserai et complèterai au fur et à mesure un plan du cours indiquant les sujets qui seront abordés et les décisions qui seront commentées à la prochaine séance.

5. Le cours comporte 12 heures d'exercices pratiques avec mes assistants, Vincent Sepulchre, Benoît Vanderstichelen, François Henneaux, Aurélie Blaffart, Renaud Thonet et Audrey Jaumotte, qui vous fourniront de précieuses explications et indications pour l'examen. La présence est obligatoire. La note n'intervient pas dans la note d'examen.

6. Pour tirer profit du cours oral et des exercices pratiques, il est indispensable d'y venir avec un code fiscal sur papier, aussi à jour que possible. Le code est indispensable aussi pour étudier le cours et passer l'examen.

J'ai composé à votre intention, avec les éditions Kluwer, un « code fiscal » qui comprend tous les textes dont vous aurez besoin pour assister au cours et aux exercices pratiques, étudier le cours et passer l'examen. Ce code est vendu par le Bureau étudiant de la Faculté au prix de 55€ (local au bâtiment H en face de l'auditoire 1309) et donne droit à la mise à jour en ligne sur le site de Jura Campus. Ce code comportant trois volumes, j'indiquerai pour chaque séance, dans le plan du cours oral, le volume dont je vous conseille de vous munir.

Il est bien entendu loisible d’utiliser un autre code mais j’insiste pour que vous vous munissiez d’un code papier pour assister aux cours oraux et aux exercices pratiques.

8. Je suis à votre disposition pour répondre à toute question durant l’interruption et à la fin de chaque cours ; pendant la période de cours, je vous demande d’utiliser uniquement ce mode de communication, je ne pourrai pas répondre aux emails et appels téléphoniques.

7. Un cours oral et un lieu de rencontre spontanée, en direct et à huis clos entre des apprenants et un enseignant. C’est ce qui

18 septembre 2015